

Pêche Var 83

ACTUALITÉS

EDITION 2019



GÉNÉRATION
PÊCHE



Fédération du Var pour la pêche et la
protection du milieu aquatique

www.pechevar.fr





Louis FONTICELLI

PRÉSIDENT FÉDÉRAL

"SAVOIR
FAIRE...

PUIS
FAIRE
SAVOIR !

"Avec l'avènement du tout internet pour la vente des cartes de pêche, généralisée sur toute la France, les Fédérations départementales et les AAPPMA se dotent de nouveaux moyens de communication grâce aux adresses mails que les pêcheurs peuvent renseigner lors de la création de leur compte sur www.cartedepeche.fr. A ce jour, 10 000 pêcheurs reçoivent des informations sur la pratique, la réglementation ou les animations à venir. C'est dans cet esprit de communication que nous avons décidé de concevoir ce magazine annuel "Pêche Var", qui retrace les actions de l'année écoulée et dessine les projets à venir selon les missions des instances halieutiques : structurer la pêche associative, préserver et restaurer les milieux aquatique, surveiller l'exercice de la pêche et développer l'halieutisme.

La Fédération et les AAPPMA du Var se structurent dans ces domaines et démontrent leur savoir-faire. Grâce à l'édition de ce magazine qui sera distribué aux acteurs de la pêche, aux élus du territoire, aux partenaires, aux gestionnaires du réseau hydrographique et environnemental, nous allons le faire savoir !



LES CARTES DE PÊCHE	4
LE BÉNÉVOLAT PÊCHE	10
LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	18
LA GESTION PISCICOLE	30
LA RÉGLEMENTATION ET LA POLICE DE LA PÊCHE	34
L'OFFRE DE PÊCHE	38
L'ÉDUCATION À LA NATURE ET LES ANIMATIONS	42
BELLES PRISES!	45

SOMMAIRE

DOSSIER # 1

LES CARTES DE PÊCHE

RÉPARTITION
DES PRODUITS
D'UNE CARTE DE
PÊCHE,
MODERNISATION
DU SYSTÈME DE
DISTRIBUTION,
ÉVOLUTION DES
EFFECTIFS...

C'est la question que se posent de nombreux adhérents pêcheurs : comment est répartie l'argent d'une carte de pêche, et pour quoi faire ? De même, son mode de distribution s'est récemment rénové grâce à la vente en ligne. Enfin, le magazine PêcheVar dresse un bilan des ventes de cartes de pêche lors de ces 10 dernières années...



LA VENTE DES CARTES DE PÊCHE SE MODERNISE

La pêche, c'est désormais "en ligne" !
 En effet, le pêcheur a le choix pour acheter sa carte de pêche, soit chez un revendeur connecté, parmi les 50 dépositaires présents sur le territoire varois, soit sur le site internet www.cartedepeche.fr. En indiquant son adresse mail, le pêcheur s'abonne aux lettres d'informations de la Fédération, ainsi qu'à celles de son AAPPMA.

"10 000 PÊCHEURS ABONNÉS AUX NEWSLETTERS..."

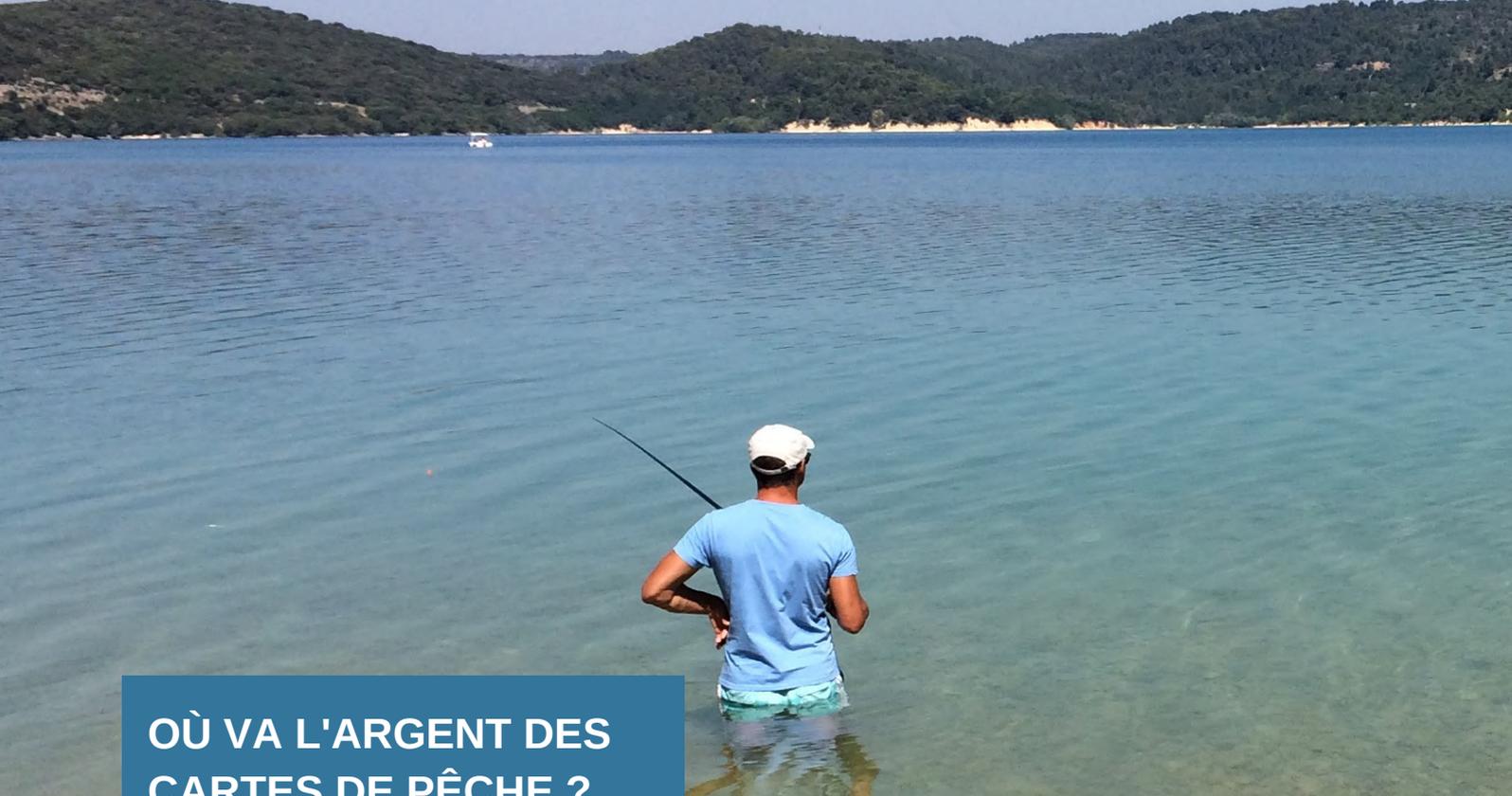
Voici les nombreux avantages de l'achat sur www.cartedepeche.fr :

- Un site web ouvert 24/24h et 7/7j
- Un paiement sécurisé par carte bancaire
- La possibilité d'imprimer jusqu'à 10 fois sa carte de pêche
- Une adhésion automatique aux newsletters de la Fédération
- Une carte de pêche dématérialisée pour le pêcheur qui la télécharge sur son smartphone

Parmi ces nouveaux avantages cités, la création de lettres d'informations par internet qui sont désormais transmises aux 10 000 adresses mails de pêcheurs qui les ont renseignées lors de la création de leur carte de pêche en ligne. En 2018, les abonnés ont reçu 25 "newsletters" sur les événements halieutiques (ouvertures de la pêche, Troc pêche, manifestations organisées par la Fédération...) ou des modifications réglementaires.

Pensez à renseigner votre adresse mail pour être informé tout au long de l'année des actualités halieutiques varoises !





OÙ VA L'ARGENT DES CARTES DE PÊCHE ?

3 réponses pour mieux comprendre...

C'est la question que se posent de nombreux adhérents pêcheurs : comment est répartie l'argent d'une carte de pêche, et pour quoi faire ? La répartition financière de la vente des cartes est multiple, et se base sur un esprit de solidarité et de réciprocité en fonction des besoins identifiés sur le territoire halieutique. Prenons l'exemple de la ventilation du produit d'une carte de pêche "Personne Majeur Interfédérale" à 96€...

100% DU PRODUIT DES VENTES DE CARTES NE REVIENT PAS DIRECTEMENT A LA PECHE ASSOCIATIVE



9% du prix d'une carte Majeure Interfédérale revient aux Agences de l'Eau, par la Cotisation pour les Milieux Aquatiques (CPMA). Il faut savoir que

contrairement aux autres activités aquatiques (canoë, rafting, pédalo...), la pêche en eau douce est le seul loisir qui paie une redevance aux services de l'Etat. En contrepartie, les Agences de l'Eau accompagnent des projets des Fédérations départementales, sous certaines conditions, pour assurer la connaissance des milieux aquatiques, la biodiversité et les enjeux de leur protection, rétablir la continuité écologique,... Les Agences de l'Eau sont ainsi des partenaires incontournables des pêcheurs.

41% REVIENT DIRECTEMENT À LA FÉDÉRATION ET AUX ASSOCIATIONS AGRÉÉES (AAPPMA)

La part reversée à la Fédération départementale est de 36,80€. Celle-ci aide alors les AAPPMA dans un esprit



de solidarité et de réciprocité en fonction des intérêts halieutiques et du milieu aquatique de chaque AAPPMA : rempoissonnements, mise en place de plans de gestion piscicoles, soutien humain et logistique aux animations,

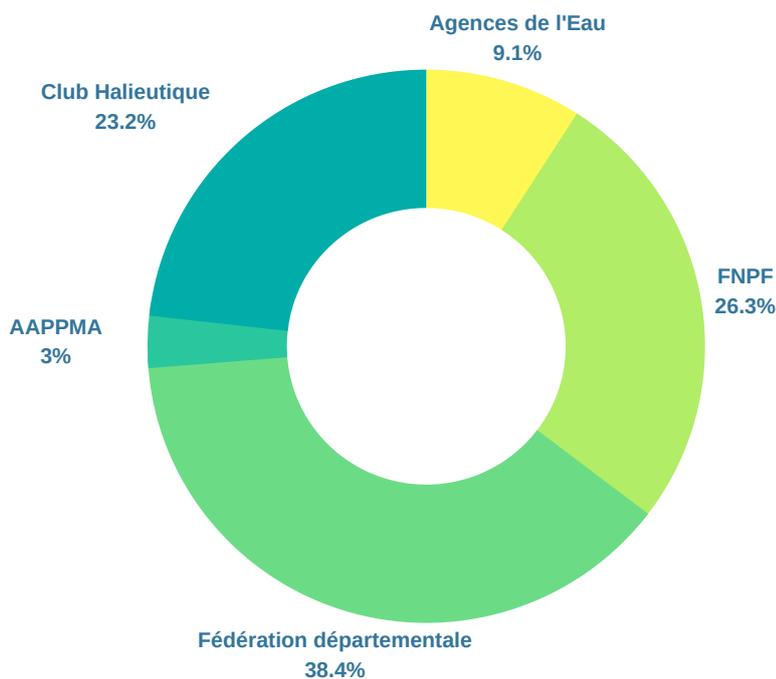


aide à la communication, prêt de matériel de livraison de poissons, d'entretien de la ripisylve, dotation matérielle pour la vente des cartes de pêche par internet, contrôle de la police de la pêche et soutien dans la recherche et la formation de gardes pêche particuliers bénévoles... Les AAPPMA du Var sont soutenues dans tous les domaines. Egalement, les AAPPMA perçoivent 3€ pour une carte de pêche Majeur interfédérale.

UNE SOLIDARITÉ ET UNE RÉCIPROCITÉ QUI S'EXPRIMENT AUSSI SUR LE PLAN NATIONAL



La Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF), qui perçoit 25,40€ par carte de pêche Majeur Interfédérale, garantit le même principe de solidarité entre les fédérations, notamment avec une enveloppe financière dédiée à l'aide aux emplois. Egalement, elle incite les fédérations à s'engager dans des actions de restauration,



Répartition du produit de la vente d'une carte "Personne Majeure Interfédérale" à 96 euros (%)

d'aménagement des milieux aquatiques, de développement du loisir pêche par une participation financière à ces projets. Le Club Halieutique Interdépartemental (CHI) est le garant de la réciprocité entre 91 Fédérations départementales. La cotisation qui lui est attribuée (22€) permet de faciliter et favoriser le tourisme pêche. Le CHI aide les instances halieutiques à effectifs plus faibles mais qui possèdent un réseau hydrographique et halieutique remarquable.



VENTES DE CARTES : UN LOISIR QUI A LA PÊCHE !

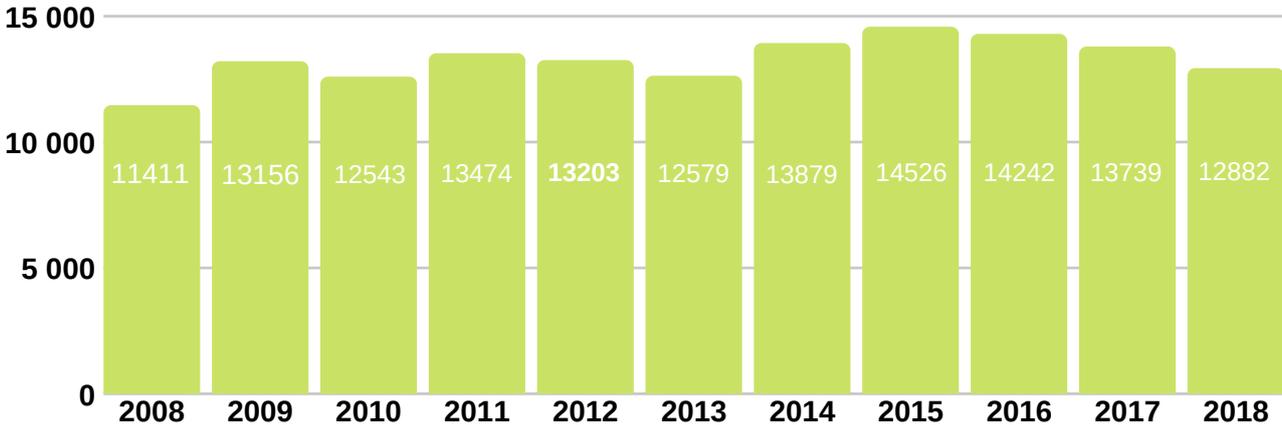
En 2006, la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, et la création de la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF), ont permis d'élargir et de simplifier le choix des cartes de pêche.

Que s'est-il passé depuis 10 ans au niveau des effectifs de pêcheurs ? Le nombre total de pêcheurs est en hausse (+13%), avec néanmoins des chiffres contrastés selon le type de carte vendue. En effet, les effectifs annuels majeurs sont stables et se féminisent : les ventes de cartes de pêche "Promotionnelle Femme" ont bondi de +50%! Une autre tendance qui se confirme, le pêcheur adulte élargit son territoire

halieutique, bien au delà du Var. En 2018, un pêcheur majeur sur deux qui pratique toute l'année a choisi une carte "Interfédérale".

Le loisir pêche, c'est 13 000 pratiquants pour près de 15 millions d'euros de poids économique.

"UN PECHEUR ADULTE SUR DEUX PRATIQUE AU DELÀ DU TERRITOIRE VAROIS "



Evolution du nombre de cartes de pêche vendues par an, toutes cartes confondues

LES EFFECTIFS DE PÊCHEURS ADULTES
PRENANT UNE CARTE A L'ANNÉE SONT
STABLES



DE PLUS EN PLUS DE
FEMMES S'ADONNENT A
LA PÊCHE TOUT AU LONG
DE L'ANNÉE



FORTE HAUSSE DES
EFFECTIFS
DE PÊCHEURS
ENFANTS (+40%)



LE TOURISME PÊCHE SE
DÉVELOPPE, AVEC UNE
HAUSSE DE 40% DES
VENTES DE CARTES
OCCASIONNELLES



DOSSIER # 2

LE BÉNÉVOLAT PÊCHE

ENTRETIEN AVEC CEUX QUI S'INVESTISSENT DANS LA PÊCHE

Ils s'appellent Gilbert, Bernard, Kévin... et partagent un point commun : ils sont bénévoles au sein des instances halieutiques. Retraités ou encore en activité professionnelle, ils offrent de leur temps, un peu ou beaucoup, pour aider à un meilleur fonctionnement de leur passion : la pêche de loisir. Dans le Var, 250 bénévoles s'investissent dans les conseils d'administration des AAPPMA. A deux ans des élections au sein des Conseils d'Administration, rencontre avec ces bénévoles qui vous donneront peut-être envie de les rejoindre...



BERNARD MENJOZ, L'un des "gardiens" du Bas Verdon varois

Garde pêche particulier bénévole depuis 27 ans, cette vocation lui est venue en 1990, un après-midi où il pêchait avec son fils au niveau de la "digue fusible" à Vinon sur Verdon quand il a vu arriver 4 personnes en train de "braconner", et se moquant de lui en disant qu'ils n'avaient pas besoin de carte de pêche pour attraper du poisson..."Ce qui me plaît dans cette mission, c'est d'être en contact avec les pêcheurs pour les informer, de partager le moment de leurs captures, leurs mécontentements, et bien évidemment de faire respecter la réglementation de la pêche. Concernant la réglementation, certains pêcheurs y vont de leurs commentaires, interprètent quelquefois celle-ci, mais finalement ils ne la connaissent pas tous vraiment.

Malgré cela la majorité des pêcheurs respectent la loi. Dans l'ensemble, les pêcheurs acceptent également les nouvelles réglementations et s'y conforment". Et son avis est objectif... "Je suis quasiment tous les jours au bord de l'eau, mais ma situation est exceptionnelle, étant veuf cela me fait passer le temps et me permet de rencontrer des gens et de discuter. En moyenne, je contrôle entre 5 et 6 pêcheurs par jour pendant la période de l'ouverture de la 1^o catégorie et 1 à 2 pêcheurs par jour pour la 2^o catégorie. Il m'arrive de contrôler la même personne plusieurs fois dans la même année. Pour l'ouverture de la 1^o catégorie je contrôle près d'une centaine de pêcheurs bien qu'il y en ait 3 ou 4 fois plus car toute la journée c'est un flux de nouveau pêcheurs qui défilent à toute heure à Vinon." Un tel investissement méritait bien une récompense. Ainsi, Bernard MENJOZ a reçu la médaille d'honneur du Club Halieutique Interdépartemental remise par le Président fédéral Louis FONTICELLI lors de l'Assemblée Générale de l'AAPPMA du Bas Verdon, pour laquelle il est commissionné en tant que garde pêche particulier.



Bernard MENJOZ (au centre) lors de la remise de la médaille d'honneur du Club Halieutique Interdépartemental



GILBERT DELPLANQUE, Un carçois au service des jeunes pêcheurs



Le Domaine de Brauch

50 ans de passion... Arrivé à l'âge de 11 ans à Carcès, Gilbert DELPLANQUE s'est rapidement intéressé au monde de la pêche associative en devenant administrateur de l'AAPPMA La Carçoise à 16 ans. Le sens de son investissement associatif s'oriente vers la transmission du savoir dans la pratique de la pêche auprès des jeunes. "A l'âge de 35 ans, j'organisais avec d'autres passionnés (dont Robert DANCETTE, actuel Président de l'AAPPMA La Gaule de l'Estérel et Louis FONTICELLI, Président fédéral actuel) des

stages de pêche pour les enfants." Après une pause de son mandat associatif durant quelques années, c'est de nouveau dans le cadre d'un projet pour les jeunes que Gilbert s'est investi. "En 2014, nous avons créé un Atelier Pêche Nature qui accueille cette année 16 enfants de Carcès et des environs. Nous dispensons tous les mercredis (hors vacances scolaires), des sessions de pêche en rivière et plan d'eau et des ateliers de sensibilisation à la vie aquatique". C'est d'ailleurs dans cet objectif que le Président de l'AAPPMA, élu en 2015, a signé avec la Mairie de Carcès et la Fédération départementale une convention de mise à disposition du Domaine de Brauch, situé sur les rives du lac de Ste Suzanne (Carcès). "L'objectif est de générer des recettes par la location des appartements du Domaine, et de permettre ainsi de créer au rez-de-chaussée du Domaine une annexe éducative pour développer la pratique de la pêche auprès des jeunes."



Démonstration du matériel de pêche par Gilbert DELPLANQUE



KEVIN DE PRA, Lé Trésorier actif de l'AAPPMA Cabasse-Le Luc

Le bénévolat n'a pas d'âge... C'est à 27 ans que Kévin DE PRA a souhaité participer à la vie associative de son village : Cabasse. Et quoi de plus logique pour un pêcheur de s'investir dans une AAPPMA. "La pêche est une passion, qui m'a été transmise par mon grand-père. Tout d'abord en méditerranée, à taquiner dorades et lousps. Puis en rivière à traquer les truites et les carnassiers de Provence. En général, je pêche aux leurres artificiels (avec un hameçon simple sans ardillon) afin de pouvoir relâcher mes prises."

"PLUTÔT QUE D'ÊTRE SPECTATEUR, J'AI CHOISI DE DEVENIR ACTEUR DE CE SPORT..."

Depuis trois ans, Kévin est le Trésorier de l'AAPPMA Cabasse/Le Luc qui a la gestion piscicole et halieutique de l'Issole sur les communes de l'Association. "Cela me prend quelques heures par trimestre. J'aide aussi l'AAPPMA lors des activités et des manifestations de celle-ci, soit quatre week-end par an" précise ce jeune actif, qui prouve que l'on peut s'investir au sein d'une association, selon son temps libre disponible, et être utile par les compétences que l'on

apporte à celle-ci. "Pour ma part, le fait d'avoir intégré une AAPPMA m'a permis de développer mes connaissances sur l'environnement halieutique et par conséquent, de proposer des projets cohérents. Plutôt que d'être spectateur, j'ai choisi de devenir acteur de ce sport afin d'y amener mes idées, mes envies, mes solutions. Les cours d'eau sont fragiles, on a besoin de bénévoles". Qu'il soit entendu !

DEVENIR BENEVOLE...

Vous souhaitez apporter une aide, régulière ou ponctuelle, pour aider au développement du loisir pêche et à la gestion des lacs et rivières?

De nombreuses missions sont disponibles au sein de la pêche associative : administratif, comptabilité, communication, animations, gestion piscicole...

Contactez le Président de l'Association de pêche locale pour laquelle vous adhérez, ou la Fédération du Var au 0494488102 ou par mail à federation@pechevar.fr

#EN DIRECT DES AAPPMA

LA CARÇOISE

ENDURO CARPES AU LAC DE STE SUZANNE



Du 26 au 28 Octobre 2018, 25 équipes de tout horizon (Var, Vaucluse, Saône et Loire...) ont participé à l'Enduro carpes organisé par l'AAPPMA La Carçoise, son référent "carpes", Daniel Louis et son staff. 11 équipes ont capturé au total 17 poissons, allant de 2kg à 29kg (une carpe commune) pour une moyenne de 14,5kg par poisson. Deux éditions sont prévues chaque année, au printemps et à l'automne. Renseignements : 06 77 00 85 24 (Gilbert DELPLANQUE)

L'ÉCREVISSE DE L'HUVEAUNE L'AAPPMA EN FÊTE !



A l'occasion de la fête de l'Ecrevisse de l'Huveaune de Saint-Zacharie (mai 2018), les bénévoles de l'AAPPMA ont accueilli une soixantaine d'enfants de moins de 12ans sur les berges du cours d'eau. Ceux-ci sont repartis avec 3 truites et des cadeaux offerts par les partenaires. Plusieurs manifestations de ce genre se sont déroulées au cours des mois de mai, juin et juillet. A venir : Fête de l'AAPPMA, Samedi 11 Mai à St Zacharie, cascade des Martinets. Renseignements : 06 12 79 01 01 (Bernard JANICKI)

LE "FIL" INFO DES ATELIERS PÊCHE NATURE...

LA GAULE DE L'ESTÉREL : DES LEÇONS DE PÊCHE POUR LES PETITS, UNE VRAIE THÉRAPIE

A L'APN de la Gaule de l'Estérel, on apprend les techniques de pêche mais aussi la réglementation et le respect de l'environnement. Une bonne connaissance du biotope permet de mieux appréhender une partie de pêche et d'optimiser les résultats. Durant les séances de pêche, l'envie d'être "le meilleur" motive les pêcheurs en herbe, récompensant ainsi les moniteurs. Ces séances sont de véritables thérapies au dire des heureux parents possesseurs d'enfants "hyperactifs". Renseignements : 06 08 27 11 13 (Robert DANCETTE)

L'ATELIER PÊCHE NATURE DU PAYS DE FAYENCE EST NÉ

Après Carcès, Fréjus, Vinon et Salernes, un 5ème Atelier Pêche Nature voit le jour dans le Var. Cet Atelier Pêche Nature s'adresse aux jeunes de 10 à 16 ans. Il faut se rapprocher des AAPPMA "La Fario" et "La Belle Mouchetée du Canton de Fayence", qui sont à l'initiative de la mise en place de l'Atelier Pêche Nature. Attention, les places seront limitées. Renseignements : 07 81 20 24 83 (Daniel PEDRETTI) ou 06 67 01 50 55 (Patrick BASSAND)

LA GAULE DE L'ESTÉREL ENDURO FLOAT-TUBE AU LAC DE L'AVELLAN



L'AAPPMA et son équipe de bénévoles a organisé pour la seconde année consécutive (2017 et 2018) un concours "Float-tube" sur le lac de l'Avellan à Fréjus, habituellement interdit à la navigation, avec la bénédiction de la Municipalité. Cette épreuve permet entre autre d'estimer la densité de carnassiers, d'ajuster les rempoissonnements futurs et d'établir une bathymétrie des fonds. D'autres concours de pêche au coup sont aussi régulièrement organisés, vous y serez les bienvenus ! Renseignements : 06 08 27 11 13 (Robert DANCETTE)

LE POISSON D'ARGENT

CHALLENGE PÊCHE EN SOUVENIR DE ROBERT DAUMAS



Cette manifestation (2ème édition) a eu lieu le samedi 21 avril 2018 et a réuni plus de 80 personnes. La journée de pêche intitulée "Journée de pêche Robert Daumas" s'est déroulée en 3 temps:

- La matinée avec déversement de truites-arc-en-ciel par Christophe et Alain dans le lac de Casserat à Gonfaron. Concours de pêche avec 30 pêcheurs passionnés et de nombreux lots à la clé surveillés par les gardes pêche Saïd et Alain.

- Le midi avec un barbecue géant préparé par les cuisiniers Maurice et Christophe pour rassasier les 80 convives. L'animation étant assurée par Philippe et les charmantes hôtes Irène et Béatrice.

- L'après-midi en pêche libre avec des démonstrations de pêche à la mouche organisées par Alain Chevaly et Gilles Gayral de l'association "Puget Passion Pêche", et démonstration de tir à l'arc animé par Marc et Gilles du club de tir à l'arc de Gonfaron. Pour rappel, Robert Daumas était un passionné de pêche à la mouche et organisateur de nombreuses manifestations au sein de l' AAPPMA pendant plusieurs années. L'édition 2019 est prévue au lac Casserat à Gonfaron, le samedi 4 Mai 2019.

Formules pêche et/ou repas de 12 à 28 euros.

Renseignements : AAPPMA le Poisson d'Argent au 06 19 55 19 90 ou 06 07 64 97 40

LA BRESQUE

À L'ÉCOLE DE LA PÊCHE...



Depuis plus de 10 ans, l'AAPPMA œuvre pour sensibiliser et initier les plus jeunes au loisir pêche et à la vie aquatique. Cette année encore, les écoles primaires de Salernes et de Villecroze ont participé à ces matinées sur le site aménagé de la Muie à Salernes, en présence de Mme Fanelli, Maire de la commune. La journée se déroule selon deux ateliers : "découverte des milieux aquatiques" et "initiation à la pêche", encadrée par les bénévoles de l'AAPPMA et des animateurs de la Fédération. La troisième session d'animation, placée sous le signe de la solidarité, fut consacrée aux jeunes de l'IME de Salernes.

L'EAU SALÉE

BROCANTE ET ANIMATIONS PÊCHE À BARJOLS



Dans le cadre du Salon de la chasse et de la Fête du chien à Barjols le premier dimanche d'Août, qui réunit chaque année près de 1000 participants, l'AAPPMA a organisé une Brocante pêche (vente de matériel neuf et d'occasion), une activité pêche de la truite pour les plus jeunes et des stands : montage de mouches par l'Entente Mouche Pugétoise et pêche sur tapis d'initiation au lancer par la Fédération. De nombreux visiteurs se sont laissés tenter par ces animations, pour qui la pêche fut souvent une première ! Prochain salon de la chasse à Barjols : le dimanche 4 Août 2019 !

Renseignements :

06 83 50 33 95

(Jean Louis BOURELLY)

LA CANNE COMPOISE

L'ÉTANG DE LA PALU, NOUVEAU PLAN D'EAU POUR LES PÊCHEURS !



Soucieuse de développer la pêche pour tous, l'AAPPMA, qui ne disposait que d'un réseau de première catégorie piscicole avec l'Artuby et ses affluents, a "sondé" les différents propriétaires de plans d'eau de son secteur. Finalement, c'est à Bargème qu'un accord a été trouvé. D'une surface d'1 hectare environ, l'étang a été repoissonné durant l'automne 2018 en poissons blancs (35 kg de gardons). Ce plan d'eau bénéficie de nombreuses commodités : stationnement proche, nombreux postes de pêche... Le lieu est idéal pour s'initier à la pêche au coup en famille dans un cadre champêtre et nature. Amis pêcheurs, n'oubliez pas que ce droit de pêche dépend de vous et du respect de ce site.

Point GPS : 43.720290 / 6.586457

COMMENT S'Y RENDRE ?

En provenance de Draguignan, suivre la direction de Monferrat et Comps sur Artuby en suivant la route du Camp de Canjuers. Arrivé à Comps, prendre la D21 en direction de la Bastide. vous passerez sur le pont qui enjambe l'Artuby puis vous continuerez sur 5,5 km environ. L'étang se trouve sur votre gauche (non visible depuis la route) au niveau des fils électrique haute tension qui surplombent la route, 500m après le croisement entre Bargème et Bargemon.

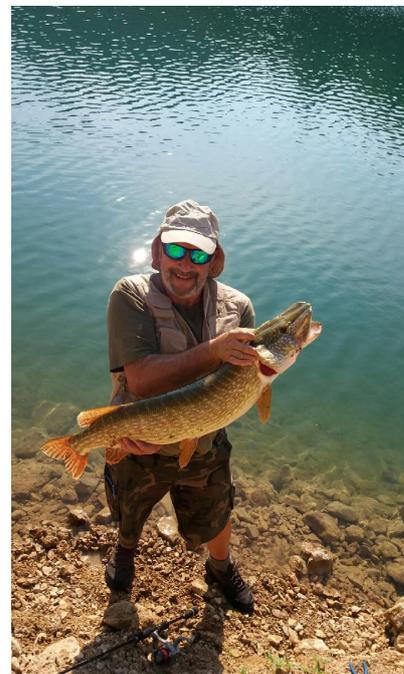
LE CARAMY

UN CONCOURS POUR L'ASCENSION



Le jeudi de l'Ascension, les bénévoles de l'AAPPMA ne chôment pas. Chaque année, de nombreux enfants et adultes participent au concours de pêche qui se déroule sur les berges du Caramy, lieu-dit "les Consacs" à Brignoles. Au total, plus de 70 participants ont taquiné la truite, avec des résultats bien meilleurs pour les jeunes que pour les adultes! Tous sont repartis avec des lots, remis par les élus des instances halieutiques (Claude Abbou, Président de l'AAPPMA et Louis Fonticelli, Président de la Fédération) et du département (Chantal Lassoutanie, 3e Vice-présidente du Département et sa suppléante Julie Bréban). Cette année, le concours se déroulera le jeudi 30 Mai. Renseignements : 06 79 29 11 09 (Claude ABBOU)

LE GARDON DE TOULON ET SES ENVIRONS



BELLE PRISE AU LAC DU REVEST

Chaque année, l'AAPPMA Le Gardon de Toulon procède à un repoissonnement du lac du Revest. Poissons blancs (50kg de carpes, 130kg de gardons) et carnassiers (100kg de brochets) ont été introduits durant l'hiver 2018/2019. Durant l'été 2018, René HIROUX, administrateur de la Fédération, a capturé un superbe brochet de 90cm au leurre souple. Après un combat ponctué de quelques sauts, le poisson a rejoint son élément après une photo immortalisant cette belle prise.

LE BAS VERDON

AMÉNAGEMENTS HALIEUTIQUES DANS LA GRAVIÈRE COMMUNALE...



Depuis 2018, l'AAPPMA, en collaboration avec la Fédération du Var et le concours de la Mairie de Vinon, s'est lancée dans un vaste projet d'aménagement de la Gravière communale de 4 hectares. L'an dernier, des "trouées" ont été créées dans la digue afin d'accéder à une rive de l'étang. Deux avancées en granulats ont été mises en place, permettant ainsi d'augmenter les postes de pêche. Une partie des rives ont été aplanies pour faciliter l'accès et l'AAPPMA et les services Techniques de la Mairie ont assuré un entretien et un élagage des berges. Pour 2019, les pentes du plan d'eau vont être adoucies. Des panneaux d'informations seront également installés. L'objectif est de développer la pêche autour de la Gravière. Cela est déjà le cas puisque plusieurs concours ont eu lieu cette année (Trout Aréa, Pêche en réservoir,...). Trois autres Gravières (carpe, poissons blancs et carnassiers) complètent l'offre de pêche dans ce secteur, soit 20 hectares de surface totale.

Renseignements : 06 13 74 26 84 (Jacques LATON)

LA MUYOISE

ENDURO CARPES AUX LACS DE L'ENDRE ET DE LA RIMADE...



En 2017 et début 2018, les lacs de l'Endre et de la Rimade ont subi une très forte baisse de leurs niveaux. L'AAPPMA locale s'est inquiétée du devenir du cheptel piscicole. Pour estimer la densité de carpes mais aussi promouvoir la pêche de nuit de manière structurée et encadrée, la Muyoise a organisé son premier Enduro carpes. L'événement s'est déroulé du 1er au 3 juin 2018 par équipe de 2 pêcheurs et 15 postes de pêche. "Les poissons étaient malheureusement en fraie à partir du 2ème jour, mais nous aurons tout de même pris du plaisir à les voir "fleurter". Mais ce qui est encourageant pour nous, gestionnaires, c'est de voir que le cheptel "carpes" est encore bien représenté" précise Sébastien CIAPARRA, administrateur de l'AAPPMA et organisateur de l'événement. Les recettes de l'Enduro ont été reversées en faveur du Téléthon. En 2019, l'AAPPMA renouvelle l'Enduro carpes du 31 mai au 2 juin. Le succès de la première édition aidant, les 15 places ont déjà trouvé preneurs. Renseignements : 04 94 45 02 62 (Jean Pierre AMBROSIO)

LE ROSEAU DU RÉAL MARTIN

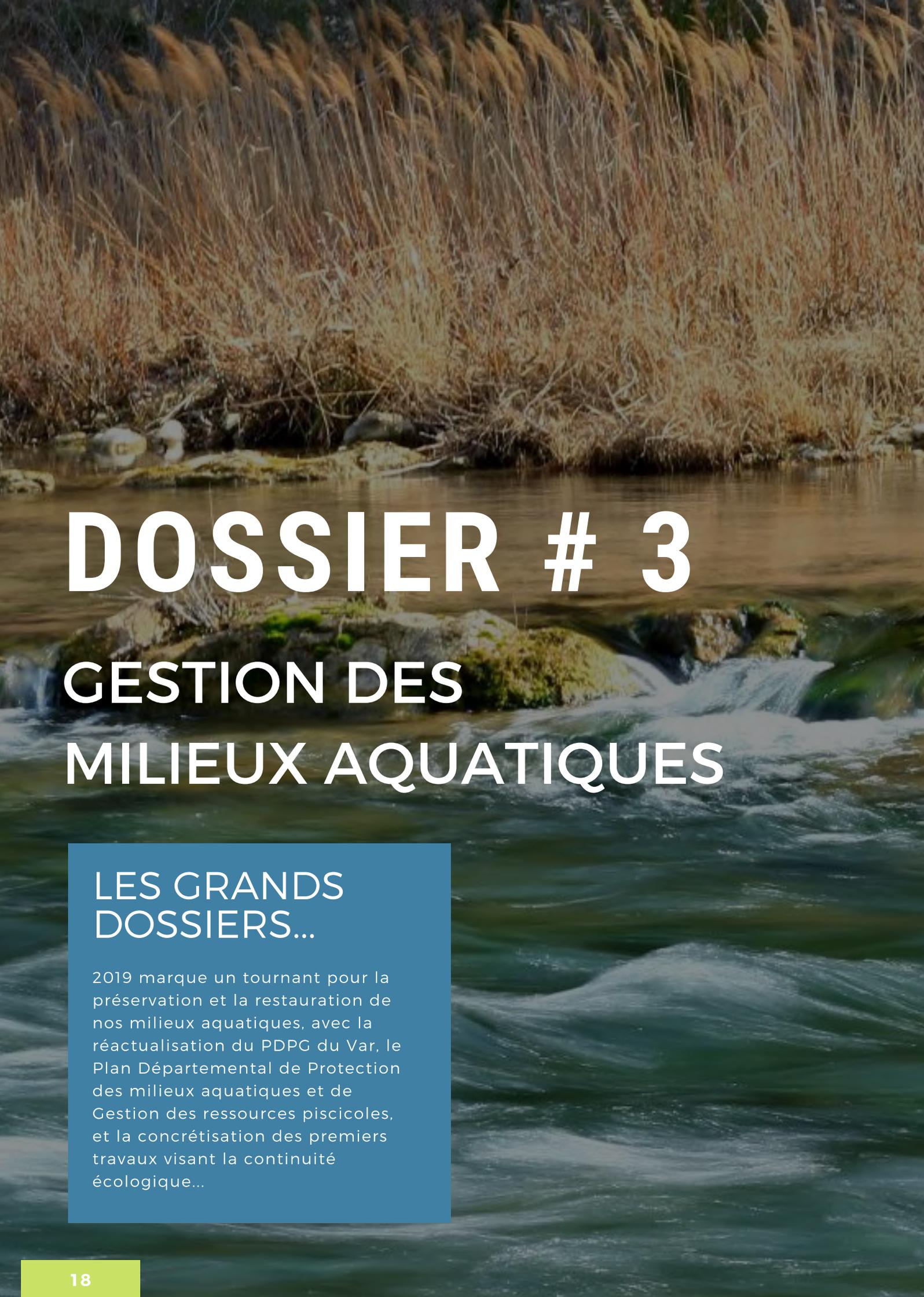
LES RÉSIDENTS ONT LA PÊCHE !



Au delà des actions traditionnelles liées à la pêche et à la protection du milieu aquatique, l'AAPPMA organise et anime diverses manifestations dont certaines en maisons de retraite.

Lors de ces occasions, les pensionnaires ont la possibilité de pêcher accompagnés par les bénévoles de l'AAPPMA, dans un bassin adapté et financé par un partenaire privé, la truite que le cuisinier préparera avec le plus grand plaisir. Après la pêche, a lieu une récréation musicale empreinte de "joyeux flonflons" offerte aux résidents par le trésorier et accordéoniste de l'AAPPMA. Tisser le lien social, c'est aussi une des missions de la pêche associative.

Renseignements : 04 94 48 87 52 (Jean BURET)



DOSSIER # 3

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

LES GRANDS DOSSIERS...

2019 marque un tournant pour la préservation et la restauration de nos milieux aquatiques, avec la réactualisation du PDPG du Var, le Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles, et la concrétisation des premiers travaux visant la continuité écologique...



FÉDÉRATIONS ET AAPPMA, AVOCATS DES MILIEUX ET DES POISSONS

Se faire l'avocat des milieux aquatiques... et des poissons ! Mission quelquefois complexe pour les instances halieutiques qui doivent faire face, au sein des instances décisionnelles compétentes, aux intérêts d'autres utilisateurs de l'eau (agriculture, approvisionnement en eau potable pour les habitants...). La Fédération bénéficie de l'Agrément au titre des Associations de Protection de l'Environnement (Loi Grenelle de l'Environnement). Reconnue pour ses compétences et sa connaissance dans la gestion et la préservation du patrimoine piscicole, mais aussi de défense de l'intérêt

NOUS NE SOMMES EN AUCUN CAS DÉCIDEURS, MAIS DÉFENSEURS DE NOS ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES

de la pêche de loisir comme moteur du développement du tourisme, économique et social, la Fédération est associée dans les procédures de gestion concertée et siège dans les diverses instances décisionnelles à locales de gestion intégrée des milieux aquatiques, notamment les Schémas

d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et les contrats de milieux dont les projets se sont récemment mis en place. En 2018, les instances halieutiques ont participé à 35 réunions de concertation sur les milieux aquatiques.

SCHÉMAS ET CONTRATS D'AVENIR...

Désormais, le Var dispose d'un maillage quasi intégral de ses bassins versants pour l'aménagement et la gestion de l'eau, par la mise en place de SAGE (Verdon, Argens, Siagne, Gapeau, Arc...). En parallèle, le Contrat de Rivière est l'outil opérationnel d'engagement technique et financier entre L'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs locaux. Il a pour but de gérer de façon durable et concertée une rivière à l'échelle de son bassin versant. Il fixe des objectifs d'amélioration du milieu aquatique et prévoit la manière opérationnelle et les modalités de réalisation pour atteindre ces objectifs. Dans le Var, 8 contrats de rivière sont en place (Verdon, Issole/Caramy, Nartuby, Huveaune, Arc, Giscle, Iles d'or et rade de Toulon). La Fédération siège dans les comités de pilotage de ces contrats.

Bresque - 830010

Domaine: Salmonicole
 Etat fonctionnel: Très perturbé
 Type de contexte: Cours d'eau
 Espèce(s) repère: Truite commune
 Espèce(s) cible: Barbeau méridional, Blageon



Etat des lieux Diagnostics Préconisations

Synthèse **Hydrographie** Réglementation Environnement Gestion

Cours d'eau

Cours d'eau principaux:

- Linéaire dans le contexte: 35.12 kilomètres
- Nom des cours d'eau principaux Bresque

Affluents:

- Nombre total d'affluents: 2
- Nom des affluents principaux: Vallon de la Brague, Vallon de la Pelcourt

Canaux:

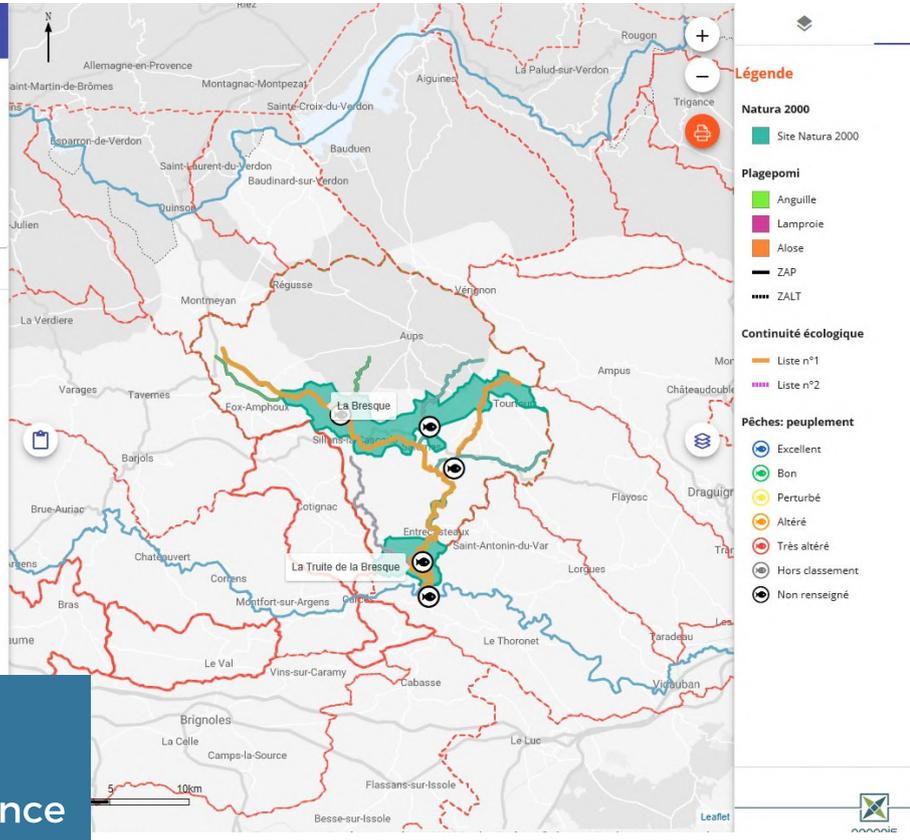
Aucun canal recensé.

Cours d'eau court circuités:

"donnée non renseignée"

Statistiques:

- Linéaire total



LE PDPG, L'outil numérique de référence sur les poissons et les milieux aquatiques du Var !

La Fédération du Var vient de réactualiser le Plan Départemental de Protection des Milieux Aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG). Ce document est officiellement reconnu au travers de la Loi pour la reconquête de la Biodiversité du 08 Aout 2016, qui fixe, pour les associations adhérentes à la fédération, les orientations de protection des milieux aquatiques et de mise en valeur piscicole. La méthode suivie pour l'actualisation du PDPG du Var et approuvée par le comité de pilotage repose sur un découpage logique selon 4 grandes étapes : état des lieux des contextes piscicoles, diagnostic, facteurs limitants et programme d'actions.

Les principes fondateurs et les objectifs du PDPG sont les suivants:

- Gérer selon un mode planifié, opérationnel et durable en faveur du patrimoine piscicole méditerranéen
- Restaurer, préserver et valoriser les milieux aquatiques à vocation piscicole
- Agir sur les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques en faveur du peuplement piscicole : entretien des habitats et leur accessibilité, prélèvements de l'eau adaptés à la ressource mobilisable, maintien des débits biologiques, diversification des habitats piscicoles en lit mineur et en berge, amélioration de la qualité des eaux usées et du régime des rejets, ...

- Contribuer au bon état écologique des milieux aquatiques pour respecter l'engagement français dans la Directive Cadre Eau et la Directive Inondation

- Contribuer aux services écosystémiques rendus par les milieux aquatiques en bon état : support de biodiversité, amélioration du cadre de vie, vecteur de lien social, axe de développement économique
- Être le document cadre pour la mise en œuvre de la gestion piscicole et la préservation/valorisation des communautés aquatiques au niveau départemental

"PORTER LE PLAN D'ACTIONS NECESSAIRES AUX STRUCTURES DÉCISIONNELLES..."

Il faut savoir que pour la majorité des actions préconisées dans le PDPG, la Fédération et les AAPPMA ne seront pas maîtres d'œuvres. Le rôle des collectivités piscicoles sera de porter les solutions aux structures décisionnelles qui en ont la compétence au travers des réunions auxquelles les instances halieutiques participent (SAGE, contrats de rivière...) via un outil numérique et moderne : le Web PDPG. Cette plateforme dynamique et évolutive va contribuer à une meilleure diffusion des données auprès des partenaires et des gestionnaires, ce qui bénéficiera aux milieux aquatiques et au patrimoine piscicole varois.



LE NOUVEAU PLAN D' ACTIONS DE L' AGENCE DE L'EAU POUR RESTAURER LA QUALITÉ DES RIVIÈRES ET DES MILIEUX AQUATIQUES



Doté de plus de 2,64 milliards d'euros sur 6 ans, le nouveau programme « sauvons l'eau » de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse priorise les actions et investit là où il y a

urgence pour améliorer la qualité de l'eau, économiser la ressource, restaurer le caractère naturel des rivières et des milieux littoraux et garantir la solidarité en faveur des territoires ruraux. Dans un contexte de tension accrue sur la ressource en eau, le programme consacre 40% du montant total des aides à l'adaptation au changement climatique.

Dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, la qualité de l'eau s'améliore grâce aux actions menées par les acteurs des territoires. Et plus particulièrement en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 68% des rivières sont de bonne qualité. Il faut toutefois poursuivre les efforts sur 4 grandes priorités:

1. Le partage et les économies d'eau dans un contexte où la disponibilité de la ressource diminue. La quantité et la dynamique du débit des cours d'eau est en effet une composante de l'atteinte du bon état écologique. Pour gérer l'eau de façon équilibrée, des économies sont attendues à tous les niveaux : en luttant contre les fuites des canalisations d'eau potable, en optimisant les systèmes d'irrigation, ou en réutilisant les eaux usées traitées. Et là où les économies d'eau ne suffisent pas à soulager les ressources en déficit, il est possible de transférer l'eau ou de la stocker, dans le cadre de plans de gestion de la ressource en eau

2. La lutte contre toutes formes de pollution.

Outre la réhabilitation des stations d'épuration à enjeux pour le milieu naturel, l'accent est mis sur les pollutions des eaux par temps de pluie qui font déborder les systèmes d'assainissement, et sur les pollutions diffuses d'origine agricole engendrées par l'utilisation des pesticides, car celles-ci impactent l'alimentation en eau potable

3. La restauration du caractère naturel des rivières dégradées par l'artificialisation de leurs berges et des ruptures de continuité, et la sauvegarde des milieux humides et littoraux.

La qualité de la ressource en eau et la biodiversité dépendent étroitement du bon état de ces milieux et d'un fonctionnement satisfaisant de l'écosystème.

4. La gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement et la solidarité avec les territoires. L'agence accompagne le transfert des compétences eau et assainissement vers les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et une gestion pérenne des services.

SAVOIR +

Consultez le site Web de l'Agence de l'Eau pour mieux comprendre le programme 2019/2024





RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LE BAS GAPEAU

Au sein du secteur d'influence de l'AAPPMA la Truite du Gapeau, la Fédération a piloté les travaux de dérasement du seuil de la Grillonne, situé sur le Gapeau au niveau de la commune de La Crau. Il s'agissait du quatrième ouvrage à la mer, le dernier du tronçon classé liste 2 qui induit une obligation réglementaire de rétablir la continuité écologique au droit d'un ouvrage. Ce classement liste 2 est issu des préconisations du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) qui positionne le Gapeau aval dans la Zone d'Action Prioritaire pour l'anguille d'Europe.

"GRÂCE A L'EFFACEMENT DE L'OUVRAGE, L'ENSEMBLE DES ESPÈCES PISCICOLES PEUVENT CIRCULER LIBREMENT"

En effet, cette espèce migratrice est en danger critique d'extinction. Grâce à l'effacement de l'ouvrage, l'ensemble des espèces piscicoles peuvent circuler librement à toutes les périodes de l'année, il n'y a plus de chute à franchir. Le dérasement a permis également de recréer localement un secteur dynamique favorable au développement des cyprinidés d'eau vive

typiques du Gapeau comme le Blageon et le Barbeau méridional. Dans ce secteur, classé en seconde catégorie piscicole, d'autres espèces piscicoles sont présentes, comme le chevesne, le goujon, la tanche ou encore la carpe.



Le seuil de la Grillonne avant travaux

Enfin il n'y a plus d'obstacle pour le sédiment qui peut transiter depuis l'amont vers l'aval. La Fédération remercie les partenaires techniques (Agence Française pour la Biodiversité, l'association Migrateurs Rhône Méditerranée, Toulon Provence Méditerranée par l'intermédiaire du contrat de baie des îles d'or), ainsi que le partenaire financier (Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse) qui a financé à hauteur de 100% cette action.

SAVOIR +

Consultez la vidéo des travaux de continuité écologique sur le bas gapeau et ses objectifs en scannant le Qr code





DÉRASEMENT DU SEUIL DES PLAINONS DANS LE FLEUVE ARGENS

L'Argens est un fleuve au potentiel exceptionnel mis à mal par les nombreux aménagements qu'il a subits ces dernières décennies. L'Argens de la mer au seuil des Fadons (commune de Lorgues) est classé en liste 2. Ce classement s'appuie sur le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) qui positionne l'Argens aval dans la Zone d'Action Prioritaire pour l'anguille d'Europe. Rappelons que l'anguille d'Europe est plus que jamais en danger critique d'extinction.

"DES TRAVAUX POSSIBLES PAR LE FINANCEMENT A 100% DE L'AGENCE DE L'EAU RMC "

Le seuil des Plainons était situé sur des parcelles privées, c'est la société EGETE propriétaire en rive gauche qui s'est portée en maîtrise d'ouvrage sur ce projet, assistée de la Fédération de pêche du Var qui avait mené les études. Grâce à l'effacement de l'ouvrage, l'ensemble des individus d'anguilles (toutes tailles confondues) peuvent librement circuler au droit de l'ancien seuil quelque soit le débit de l'Argens. Le site a retrouvé son caractère sauvage avec un affleurement de la roche mère qui valorise l'aspect paysagé. La Fédération remercie le maître d'ouvrage, la société EGETE, pour la confiance qu'il nous a accordé, les partenaires techniques (Agence Française pour la Biodiversité, l'association Migrateurs Rhône

Méditerranée, ainsi que le partenaire financier (Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse) qui a financé l'opération à hauteur de 100% cette action. Dans cette perspective de continuité écologique, une obligation réglementaire va conduire à aménager le seuil en aval direct de celui des Plainons. Le Conseil Départemental du Var, propriétaire, est en cours de consultation pour lancer l'étude et trouver la solution la plus adaptée à la remontée des anguilles. Les travaux devraient voir le jour en 2019 ou 2020.



Le fleuve Argens après le dérasement du seuil des Plainons

SAVOIR +

Consultez la vidéo des travaux de continuité écologique sur le seuil des Plainons et ses objectifs en scannant le Qr code





RÉTABLISSEMENT DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DANS LE BASSIN DU BAS VERDON

Dans le cadre de la Directive Cadre Européenne sur les continuités écologiques, le bas Verdon du barrage d'Esparron jusqu'à la fin du tronçon court-circuité est classé en Liste 2 par arrêté préfectoral, ce qui induit un rétablissement des continuités piscicoles et sédimentaires. En 2013, la commune de Vinon sur Verdon, propriétaire de deux seuils sur le Verdon, a lancé une étude de franchissabilité de ces ouvrages. Suite au rendu de cette étude, le Conseil Municipal a délibéré afin d'araser ces seuils. L'AAPPMA locale "du bas verdon" et la Fédération ont accompagné les élus sur ce dossier pour expliquer le bien-fondé de l'arasement de ces ouvrages. Les travaux ont été réalisés en septembre 2018 grâce aux financements de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et des fonds européens.



De nombreux projets pour favoriser le cycle biologique de la truite fario



La pêche de sauvetage a révélé une belle densité de truites fario

Au préalable, la Fédération de pêche du Var, épaulée par une trentaine de participants, a réalisé pendant deux jours des pêches de sauvetages près des zones de travaux et d'impact. De nombreux poissons ont été capturés puis relâchés en amont du secteur d'influence du chantier. L'ensemble des rochers qui constituaient ces ouvrages transversaux ont été transférés en rive gauche sur un point d'érosion de la berge dans le but de lutter contre les inondations. En parallèle, et suite à la demande des collectivités piscicoles, l'entreprise qui a réalisé les travaux a installé des blocs rocheux allant de 100 Kg à 3 tonnes dans le lit mineur afin de diversifier les habitats et les écoulements. Ce sont ainsi près de 300 mètres de rivière qui en ont bénéficié. D'autres projets de rétablissement des continuités écologiques sont prévus à moyen terme, dont le seuil de Gréoux (dit "boudin de Gréoux"), classé en liste 2 avec obligation réglementaire et dont EDF sera maître d'ouvrage pour des travaux envisagés en 2020 ou 2021.



Concernant le Malaurie, affluent du Verdon en rive gauche, celui-ci ne fait pas partie des cours d'eau classés en Liste 2. Cependant, grâce à l'étude sur les potentialités piscicoles menée en collaboration avec la Fédération de pêche du Var, il a été démontré l'impact négatif de quatre ouvrages transversaux qui n'avaient plus aucune utilité. Grâce à ce travail préalable et au bon vouloir des propriétaires riverains, les collectivités piscicoles ont obtenu des financements pour l'arasement de ces ouvrages via l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la Région Sud PACA. Les travaux se sont déroulés durant l'été 2018. A noter que suite à une importante crue automnale, le cours d'eau a rapidement retrouvé sa dynamique.

"LE GAIN ÉCOLOGIQUE SUR LE MALAURIE A ÉTÉ INSTANTANÉ "

De nombreuses zones lenticques ont été remises en mouvement, redynamisant l'écoulement et laissant apparaître un matelas alluvial qui était recouvert auparavant de sédiment limoneux. Le gain écologique a été instantané, avec une colonisation rapide des cyprinidés d'eau vive et les juvéniles de truites fario. La Fédération et l'AAPPMA du Bas Verdon travaillent sur d'autres projets : augmenter la capacité d'accueil du cours d'eau par une négociation sur le réhaussement du débit du Malaurie, qui est alimenté en partie par

un canal EDF, mettre en place des travaux de restauration hydromorphologique (diversifier les habitats, recréation de banquettes pour rendre du dynamisme au lit mineur), entretenir et redynamiser, en relation avec les gestionnaires une ripisylve vieillissante.



A la suite des travaux visant la continuité écologique, le cours d'eau et son écoulement ont retrouvé de la dynamique

SAVOIR +

Consultez la vidéo réalisée par l'AAPPMA du Bas Verdon sur les travaux de continuité écologique sur le Malaurie et ses objectifs en scannant le Qr code



VITE DIT, ET BIEN FAIT !

LE BAS VERDON

POSE DE BLOCS POUR DIVERSIFIER LES HABITATS PISCICOLES



En septembre 2018, la Fédération et l'AAPPMA du Bas Verdon ont réalisé des travaux pour améliorer la diversification sur les zones les plus déficitaires en habitats, avec la mise en place de souches et de blocs de pierre de 500 Kg à 1 Tonne sur près de 200 mètres linéaires au niveau du tronçon court-circuité, au lieu-dit de Trans sur la commune de Vinon sur Verdon.

Les rochers et souches proviennent de « rebus » de chantier situés à moins de 15 km par la route. Cela permet de revaloriser ces « rebus » locaux tout en améliorant la qualité physique du milieu.

Les invertébrés de même que les poissons ont rapidement colonisé ces nouveaux habitats.

Cette diversification d'habitat permet également de dynamiser les écoulements, ce qui stabilise la température de l'eau, améliore le brassage eau/air, l'apport d'O₂ dissous, le transport des sédiments fins, l'autoépuration, ... Un projet de diversification d'habitats plus ambitieux, est envisagé en 2019 sur près de 2000 mètres linéaires.

COURS D'EAU DE PREMIÈRE CATÉGORIE

MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU DE THERMOGRAPHES



La température d'un cours d'eau est un des éléments essentiels qui structurent les peuplements piscicoles. Une évolution des températures moyennes peut modifier les espèces présentes dans nos cours d'eau, il faudra alors adopter la gestion la plus cohérente. Ainsi, la Fédération a mis en place un réseau de

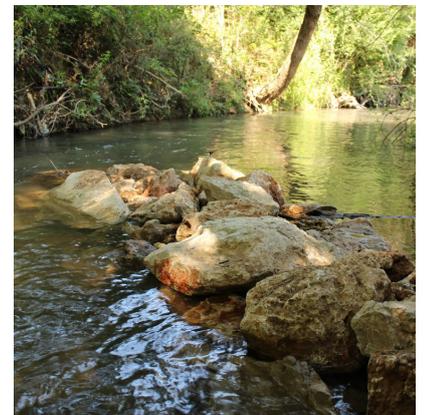
16 thermographes dans les zones de cours d'eau varois à vocation salmonicole de première catégorie. L'espèce repère y est la truite fario, elle est particulièrement sensible à l'augmentation de la température de l'eau. Pour information, la température optimale de développement de la truite fario oscille entre 10 et 15°C. Le thermographe est un appareil qui enregistre toutes les 15 minutes une température. Ce pas de temps permet de suivre des variations à grande échelle (entre le jour et la nuit, entre les différentes saisons ...) mais aussi des variations très fines de l'ordre de quelques minutes (l'impact d'un orage de grêle qui fait chuter la température de l'eau en quelques minutes par exemple). Concrètement, dans le cadre du plan de gestion piscicole de la Bresque, où la truite fario est l'espèce repère, une analyse localisée de la température de l'eau peut faire apparaître les zones d'anomalies en terme d'amplitude thermique, là où le cours d'eau subit un réchauffement important.

Amis pêcheurs, si vous apercevez un thermographe, il ne faut pas y toucher et le laisser absolument immergé où il se trouve.

LE CAURON

AMÉNAGEMENTS DE FRAYÈRES ET D'HABITATS PISCICOLES

Le Cauron est un affluent important de l'Argens avec des eaux fraîches et oxygénées, il représente un réservoir biologique pour les peuplements piscicoles du haut Argens, notamment la truite fario. Par ses caractéristiques physico-chimiques et sa position stratégique sur le bassin versant, le Cauron a indéniablement un fort enjeu à faire valoir.



Malheureusement, le cours d'eau a été totalement recalibré il y a longtemps par la main de l'homme dans un objectif de lutte contre les inondations, fort préjudiciable. Il n'a plus de dynamique latérale du fait des murs de soutènement et des digues qui ont été aménagés. Le cours d'eau ne peut plus éroder ses berges pour mobiliser des graviers, il a tendance à creuser le fond du lit et à chasser ses sédiments vers l'aval. Ces sédiments sont le support de vie des truites et forment les frayères. C'est pour cette raison que la Fédération et l'Aappma l'Argens ont réalisé des apports de graviers pour compenser la problématique actuelle. Ce sont 30 tonnes de graviers qui ont été déversés en 2018 sur un linéaire propice au frai des truites fario. Cela représente la création de 12 surfaces favorables à la reproduction des truites fario. Pour qu'une frayère soit efficace il faut entre 20 et 40 cm d'épaisseur de graviers, ce qui n'est pas négligeable. Pour compléter les travaux, des amas de blocs ont été installés pour créer de la dynamique par des courants dans des zones lentes. De nombreux bénévoles de l'AAPPMA "L'Argens" ont été mobilisés durant plusieurs jours, qu'ils en soient remerciés.

LE RÉAL MARTIN

VERS UN PLAN DE GESTION PISCICOLE...



La Fédération va réaliser, en collaboration avec l'AAPPMA Le roseau du Réal Martin, le plan de gestion piscicole du bassin versant du Réal Martin pour les années à venir. Le Réal Martin présente un enjeu fondamental d'un point de vue patrimonial avec des espèces typiques du bassin méditerranéen comme le Blageon, le Barbeau méridional, mais surtout l'Anguille d'Europe. Le Réal Martin est intégré dans la ZAP (Zone d'Action Prioritaire) Anguille dans le cadre du PLAGEPOMI. Ce type de cours d'eau en région méditerranéenne où les extrêmes climatiques sont très marqués (périodes de sécheresses longues et intenses, précipitations courtes, localisées et intenses) génère des conditions de vies pour l'ensemble des espèces du cours d'eau très particulières qui demandent une forte adaptabilité. Lors des inventaires piscicoles réalisés sur les zones amont et médianes du cours d'eau, les cyprinidés étaient fortement représentés tout comme le goujon, le rotengle et le chevesne.

L'état fonctionnel du contexte du cours d'eau révèle une amélioration en 15 ans de celui-ci, passant de perturbé à peu perturbé. Le diagnostic élaboré à la suite du Plan Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) va définir le programme d'actions validé par l'AAPPMA en matière de gestion du milieu aquatique. Le volet "Développement de la pêche" y sera associé selon les préconisations de ce document et la validation par l'AAPPMA locale.

LE HAUT ARGENS ET LE CARAMY

LES RÉSULTATS CONTRASTÉS DES INVENTAIRES PISCICOLES...



En 2018, la Fédération a procédé à des inventaires piscicoles par pêche électriques dans un tronçon des parcours de pêche "No-kill" du haut Argens (commune de Bras) et du Caramy (commune de Brignoles). Ces inventaires s'inscrivent dans une évaluation de l'impact du "capturer-relâcher" sur les peuplements piscicoles. Les classes d'abondance de la truite fario sont très faibles (tronçon du Haut Argens) à faibles (tronçon du Caramy), avec des effectifs en baisse par rapport au dernier inventaire piscicole et une forte présence de poissons de milieu lent (blageon, goujon...). Ces baisses d'effectifs de truites s'expliquent en partie par des débits faibles en 2016 et 2017 avec des étiages importants pour ces deux cours d'eau, qui favorisent les espèces réophiles comme le goujon par exemple, et pour le Haut Argens des effectifs de truites en baisse sur le Cauron, affluent qui joue un rôle majeur de "pouponnière" pour l'Argens par effet de dévalaison des salmonidés. Il est important de rappeler que ces inventaires piscicoles ne sont qu'une image du peuplement piscicole dans un espace et une période définis.

LA BRESQUE

LES COLLECTIVITÉS HALIEUTIQUES ATTENTIVES AU SUIVI THERMIQUE



Durant l'été, un inventaire de pêche à l'électricité a été réalisé sur une portion du parcours no-kill de la Bresque récemment créé en collaboration avec les AAPPMA d'Entrecasteaux et de Salernes. C'est une nouvelle station qui n'avait jamais fait l'objet d'inventaires piscicoles, la pêche électrique de 2018 sera la référence dans les années à venir pour pouvoir suivre l'évolution des peuplements piscicoles et apprécier les effets du classement en no-kill. Les résultats de 2018 mettent en

évidence un peuplement piscicole de transition entre un contexte salmonicole et un contexte cyprinicole. Sur un tronçon de 100 mètres linéaires environ, un grand nombre de cyprinidés ont été capturés (Vairons, Goujons, Blageons), ainsi qu'une quarantaine de truites fario. La Fédération est en train d'acquiescer des données sur la thermie de l'eau, l'année dernière nous avons mis en évidence des températures incompatibles avec le développement de la truite fario. Il y a sur la Bresque de grandes portions de cours d'eau directement exposées au soleil (coupe rase de la ripisylve). La Fédération et les AAPPMA souhaitent mettre en place des opérations de revégétalisation des berges pour apporter l'ombrage nécessaire au cours d'eau, la température est un élément fondamental de l'écosystème qui influence significativement le peuplement piscicole. Les acteurs halieutiques y seront vigilants.

PÊCHES DE SAUVETAGE DANS LE LAC DE QUINSON : UNE MOBILISATION GENERALE

Formée de trois baies (Cadenon, Montpezat et Artignosc) reliée entre elles par des gorges encaissées et profondes, la retenue de barrage de Quinson fait office de limite administrative entre le Var et les Alpes de haute Provence. Elle est fréquentée par les pêcheurs au coup ou en embarcation car les accès sont peu nombreux depuis les rives. En 2018 EDF a réalisé la vidange du barrage et de sa retenue de 190 hectares pour procéder à des travaux de maintenance sur les organes de l'édifice, nécessaires à la vie de l'ouvrage. Un protocole d'abaissement du niveau du plan d'eau a été défini et amélioré par l'expérience des précédentes vidanges, pour optimiser la récupération des poissons piégés dans les fosses restées en eau. Le plan d'eau a été vidé jusqu'au niveau de l'ancien barrage d'Aix à l'amont direct du barrage de Quinson, pour conserver



Les pêches de sauvetage ont été réalisées dans les fosses où le poisson était piégé



l'essentiel de la vie piscicole, avec un débit faisant apparaître le lit mineur du Verdon, en aval du barrage de Sainte-Croix jusqu'à celui de Quinson. EDF a confié l'opération de sauvetage des poissons aux structures de la pêche de loisirs présentes en région Sud. La vitesse de baisse du niveau de la retenue fut régulée, notamment la nuit, pour permettre aux différentes équipes des collectivités piscicoles de mettre en place ces opérations de sauvetage des poissons dès le matin. Ainsi, les Fédérations du Var et des Alpes de Haute Provence ont procédé à des pêches de sauvetage durant 6 jours. Soutenues par des Fédérations des Alpes Maritimes, des Bouches du Rhône et du Vaucluse, par l'AAPPMA la Truite Varoise du Verdon et les bénévoles des AAPPMA



Les tanches, parfois grosses, sont très présentes dans les baies de Quinson



voisines, ces opérations ont permis de sauver 370kg de diverses espèces, principalement des juvéniles (brochetons, gardons, rotengles, tanches...), soit 4 fois plus que lors de la dernière intervention de 2008.

"370 KG DE POISSONS SAUVÉS "

La récupération des poissons s'est déroulée à l'aide d'épuisettes et de matériel de pêche électrique. La mobilisation humaine des instances halieutiques fut importante, avec plus de 140 intervenants cumulés sur 6 journées. La majorité des poissons sauvés a été introduite dans le lac de Sainte Croix. L'organisation et le suivi de l'opération sont le fruit d'une étroite collaboration entre le Centre d'Ingénierie Hydraulique chez EDF et la Fédération de Pêche du Var sous couvert de l'Agence Française pour la Biodiversité



L'ancienne route noyée qui reliait Artignosc à St Laurent du Verdon

Les Fédérations du Var et des Alpes de Haute Provence tiennent à remercier les Fédérations des Alpes Maritimes, du Vaucluse et des Bouches du Rhône, l'AAPPMA locale La Truite Varoise du Verdon, les bénévoles des AAPPMA du Var, l'ARF-PACA, le PNRV, le Master Biologie et environnement de la fac des sciences d'Aix-Marseille et la Mairie d'Artignosc pour leur concours apporté durant toute l'opération.



Parmi les espèces sauvées, des carpes mais aussi des brochets

SAVOIR +

Consultez la vidéo réalisée par la Fédération sur les opérations de pêches de sauvetage dans le cadre de la vidange du lac de Quinson en scannant le Qr code



DOSSIER # 4

GESTION PISCICOLE EN 1° ET 2° CATÉGORIE

SOUTENIR LES PEUPELEMENTS PISCICOLES, LÀ OÙ C'EST UTILE.....

La Fédération consacre près de 20% de son budget de fonctionnement aux reempoisonnements en première et seconde catégorie piscicole, dans l'objectif de soutenir les peuplements piscicoles et/ou de promouvoir le loisir pêche. En parallèle, des études sont réalisées en première catégorie pour évaluer l'efficacité de ces empoisonnements et démontrer, ou non, leur utilité...



IMPORTANT REPOISSONNEMENT EN SECONDE CATÉGORIE PISCICOLE

Durant l'hiver 2018/2019, la Fédération et les AAPPMA ont procédé à trois rotations de repoissonnements dans des plans d'eau et cours d'eau de seconde catégorie piscicole. Les poissons sont commandés à la Pisciculture du Val de Saône, basée en Saône et Loire, qui dispose des agréments sanitaires. Un effort particulier a été consenti cette année par les collectivités piscicoles avec plus de 5 tonnes de poissons, dont près d'1,5 tonnes de carnassiers (brochet, sandre, black-bass et perche), 3 tonnes de poissons blancs (gardon, rotengle, tanche et carassin) et 700 kg de carpes. Les principaux plans d'eau ont été concernés par cette opération, tout comme l'Argens aval entre Vidauban et Fréjus. Les plans d'eau qui ont souffert de niveau très bas en 2017 et 2018 (lacs de l'Endre

et de la Rimade, lac de l'Avellan), avec une mortalité évidente, ont bénéficié d'un important repoissonnement. Durant trois jours, ce sont plus de 60 bénévoles des AAPPMA et les agents de la Fédération qui s'investissent pour la réussite de cette opération. Selon l'espèce introduite, le prix varie de 6€ (gardon, tanche) à 27€ le kilo (sandre, black-bass). L'objectif est double : soutenir le peuplement piscicole déjà présent, mais aussi développer la pêche de loisirs.



Les poissons sont transportés par la pisciculture du Val de Saône



Des carpes ont été déversées dans certains plans d'eau, dont ceux du Revest et de Carcès.



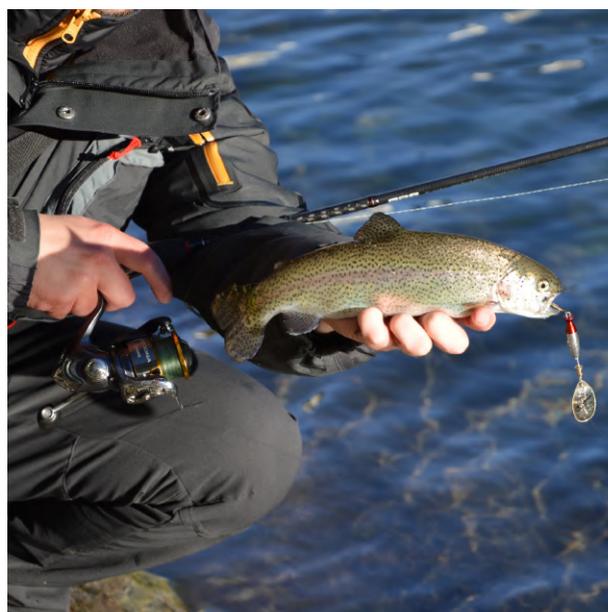
DES DÉVERSEMENTS DE TRUITES POUR AMUSER PETITS ET GRANDS TOUTE L'ANNÉE

Chaque année, la Fédération programme avec les AAPPMA un planning de déversement de truites arc-en-ciel. Au total, ce sont près de 130 rotations qui sont organisées tout au long de l'année dans les cours d'eau ou plans d'eau de première et seconde catégorie piscicole, selon les périodes d'ouverture de la pêche.

"LA FEDERATION ET LES AAPPMA PRIVILÉGIENT DES PARCOURS AMÉNAGÉS OÙ LA TRUITE ARC-EN-CIEL N'ENTRE PAS EN COMPETITION AVEC LA TRUITE FARIO"

Les poissons introduits dans les cours d'eau et les plans d'eau du Var sont produits par la Pisciculture du Paradou, située à Pignans. Le gérant Grégory JOUBERT bénéficie des installations de la salmoniculture, qui appartient à la Fédération, dans le cadre d'une gestion privée de l'exploitation. Concernant les lieux de déversements, la Fédération et les AAPPMA privilégient des parcours aménagés où la truite arc-en-ciel n'entre pas en compétition avec la truite fario. L'autre volonté des collectivités piscicoles est d'étaler la saison de pêche de la

truite. Ainsi, des déversements se déroulent à l'automne ou en hiver dans des cours d'eau ou plans d'eau de seconde catégorie. Pour améliorer l'accessibilité et les commodités, les instances halieutiques intègrent des parcours à la truite selon le label national "Parcours Halieutique", qui garantit des aménagements (aire de stationnement, sentier, nombreux postes de pêche, tables de pique-nique...).



SAVOIR +

Consultez la page Facebook de la Pisciculture du Paradou et ses horaires d'ouverture au public en scannant le Qr code





LES RÉSULTATS CONTRASTÉS DES ALEVINAGES EN TRUITE FARIO

Historiquement, de nombreux cours d'eau en France ont fait l'objet de reempoisonnements en truites fario sous différentes formes avec d'importantes variations dans le taux de réussite de ces opérations. Dans le Var, les spécificités de nos cours d'eau et du climat méditerranéen marqué engendrent une forte sélection des individus introduits. De même, la volonté de mettre en place une gestion patrimoniale de nos cours d'eau et raisonnée des truites de nos rivières nécessite de pouvoir distinguer d'une part les truites sauvages des domestiques issues d'alevinages, et d'autre part les différentes lignées génétiques naturelles d'une région. Dans cet objectif de connaissances, la Fédération s'est lancée depuis trois ans dans une campagne d'alevinages en truitelles fario au stade de développement automnal (10/12cm) dans quatre "sites pilote", à savoir le Caramy, la Bresque,

l'Huveaune et le Réal Martin. Une tendance générale se dégage, les alevinages semblent inefficaces lorsqu'une population sauvage de truite est en place sur le cours d'eau (même s'il s'agit d'une population déséquilibrée). Lorsque les cours d'eau abritent majoritairement des cyprinidés d'eaux vives adaptés au climat méditerranéen (blageons, barbeaux méridionaux), là encore les truites introduites ne parviennent pas à trouver leur place.

Il existe quelques rares exceptions de succès d'introduction, généralement sur des petits cours d'eau où il n'y a pas de concurrence d'autres espèces naturellement présentes. Cela représente un investissement financier conséquent pour un faible taux de poissons adultes capturables.



Des inventaires piscicoles sont réalisés depuis trois ans pour estimer la réussite des alevinages en truites fario

DOSSIER # 4

RÉGLEMENTATION ET POLICE DE LA PÊCHE

ADAPTER LA RÉGLEMENTATION, INFORMER LES SERVICES COMPÉTENTS

La Réglementation de la pêche repose essentiellement sur le respect du poisson, notamment une protection de certaines espèces durant la période de reproduction. La Fédération réunit ses Pôles pour étudier les projets visant le développement de la pêche tout en préservant le cycle de vie des poissons. Egalement, le service Police de la pêche réfléchit à une meilleure concertation et diffusion de l'information sur le respect de la réglementation et l'augmentation des tournées de surveillance auprès des services compétents. Les premiers résultats émergent...

GARDE-PÊCHE
particulier



LACS DU VERDON : DES PROJETS POUR DÉVELOPPER LA PÊCHE TOUT EN PROTÉGEANT LES POISSONS

Chaque année, la Commission de Gestion Interdépartementale piscicole et halieutique réunit les Fédérations du Var et des Alpes de Haute Provence ainsi que l'AAPPMA du Bas Verdon, l'AAPPMA La Truite Varoise du Verdon, l'AAPPMA Verdon Colostre et l'AAPPMA La Truite Moustierrienne pour évoquer les projets en terme d'halieutisme, de réglementation de la pêche ou de protection et de gestion des milieux aquatiques. Il faut savoir que les grands lacs du bas Verdon (Ste Croix, Quinson et Esparron/St Julien le Montagnier) sont classés Grands lacs d'Intérieur et de montagne, ce qui permet d'appliquer des dérogations sur la pratique de la pêche et ses règles générales. En 2018, les instances halieutiques souhaitaient résoudre une équation à plusieurs enjeux : comment allonger la période d'ouverture de la pêche et développer ainsi sa pratique tout en protégeant les poissons ? C'est ainsi que la Commission a souhaité protéger dans l'Espace (lac de Ste Croix), et mieux adapter dans le Temps pour chaque plan d'eau. Les collectivités piscicoles s'orienteraient vers un allongement de la période de pêche pour les carnassiers et certaines techniques (Leurres, Traîne...). En contrepartie, pour le lac de Ste Croix, plus de 150 hectares seraient classés en réserves de pêche temporaires, matérialisées dans les zones favorables à la reproduction du brochet. Ce dispositif réglementaire permettrait une meilleure protection des carnassiers qu'actuellement. En effet, la pêche des carnassiers est ouverte le troisième samedi d'Avril, période durant laquelle les grands carnassiers n'ont pas entièrement accompli leur cycle de reproduction. Cette mesure réglementaire permettrait enfin d'étaler la saison

de pêche sur le reste du plan d'eau, pour le bonheur des pêcheurs ! Ces propositions ont été présentées par les instances halieutiques et étudiées en Commission avec les services de l'Etat des deux départements et d'autres organismes du territoire. Une réponse sera apportée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer courant 2019.



Une saison de pêche plus longue pour les pêcheurs de grands carnassiers ?



POLICE DE LA PÊCHE : L'HEURE DU BILAN

Dans le Var, le Pôle Garderie de la Fédération est constitué de trois agents, dont le temps associé correspond à un mi-temps chacun. Sont associés à ce Pôle 42 gardes pêche particuliers des AAPPMA, tous bénévoles. Ce chiffre est en nette progression, ce qui dénote un engouement bénévole dans ce domaine.

7410 PECHEURS CONTRÔLÉS EN 2018

Chaque année, au mois de Février, le Pôle Garderie réunit les gardes pêche particuliers des AAPPMA. Sous l'égide du Président fédéral Louis FONTICELLI, des membres de la Commission Police de la pêche Patrick BASSAND et Laurent CAMPAGNET, et des commettants (les Présidents d'AAPPMA) qui sont invités, les agents de la Fédération dressent un bilan des tournées de surveillance mais aussi préparent la nouvelle saison de pêche et la réglementation en vigueur. En 2018, 7410 pêcheurs ont été contrôlés par les gardes salariés et bénévoles en 900 journées de surveillance soit environ 8 pêcheurs par journée de contrôle. Ces dernières années le nombre de pêcheurs sans cartes est en constante diminution.

Les agents notent une fréquentation importante de pêcheurs lors des périodes proches de

l'ouverture (mars/avril/mai), ainsi que sur les grands lacs lors de la période estivale. Sur l'année 2018, 31 procès verbaux ont été dressés par les Gardes pêche de la Fédération et bénévoles des AAPPMA, dont un total de 7 procès verbaux avec saisie de matériel.



900 journées de surveillance ont été consacrées à la police de la pêche en 2018

DEVENIR GARDE PECHE PARTICULIER ?

Rapprochez-vous de l'AAPPMA pour laquelle vous souhaitez agir ou contactez la Fédération au 04 94 48 81 02



REUNIONS D'INFORMATIONS POLICE DE LA PÊCHE AUPRÈS DES SERVICES DE L'ETAT

Depuis deux ans, en présence du Président Fédéral Louis FONTICELLI, la Fédération invite les services de l'Etat compétents dans le domaine de la Police de la pêche. Parmi ces structures, l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), l'Office National des Forêts (ONF), des brigades de gendarmeries, des polices municipales, les écocardes du Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV), les écocardes de la Réserve Naturelle Nationale de la Plaine des Maures, le Conservatoire du Littoral. L'objectif de cette session est d'informer sur les modifications réglementaires de la pêche et d'harmoniser les services de police de la pêche en organisant par exemple des patrouilles mixtes (Gardes pêche particuliers de la Fédération et services de l'Etat) durant l'année. La Fédération interviendra également en 2019 auprès de certaines brigades pour des sessions d'informations sur la réglementation et des tournées de surveillance

communes, avec pour objectif de développer la surveillance de l'exercice de la pêche. Pour exemple, en 2018, des tournées de surveillance de la pêche de nuit ont été effectuées en coordination avec les services de la gendarmerie, l'ONCFS, l'AFB et des Polices Municipales au lac de Saint Cassien. Concernant le lac de Sainte Croix, les Gardes pêche particuliers de la Fédération ont accompagné les agents du PNRV pour des tournées permettant de contrôler l'ensemble des infractions liées à l'environnement (campement sauvage, feu, pêche...). Dans le bassin du bas Argens, le Pôle Police de la Pêche de la Fédération a effectué des tournées de reconnaissance avec la brigade nautique de la Gendarmerie pour identifier les zones sensibles et orienter les futures tournées de surveillance.



Plusieurs structures de l'Etat ont participé à cette seconde réunion d'information et d'échange

DOSSIER # 5

L'OFFRE DE PECHE

DÉVELOPPER ET AMÉLIORER L'OFFRE DE PECHE.....

Dans un département où le domaine hydrographique est principalement privé, il n'est pas chose aisée de trouver de nouveaux territoires de pêche. Néanmoins la Fédération et les AAPPMA du Var s'y attellent et les premiers résultats sont présentés dans ce magazine. Egalement, les collectivités piscicoles structurent cette offre de pêche par la labellisation de parcours halieutiques et des travaux d'aménagement pour le confort de tous les pêcheurs.

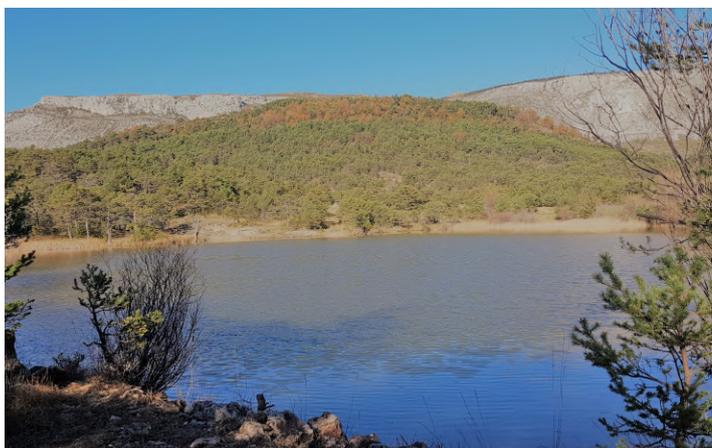


L'étang du Parc de loisirs Dracénie Provence à Vidauban (2 hectares)

A LA RECHERCHE DE NOUVEAUX TERRITOIRES DE PÊCHE DANS LE VAR

En 2017, la Fédération du Var a lancé son Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL), l'outil qui trace les grandes lignes de l'halieutisme pour les prochaines années. L'état des lieux du SDDL avait recensé une centaine de plans d'eau varois où les AAPPMA ne disposaient pas des droits de pêche. Pour la plupart d'entre eux, ces étangs ou lacs appartiennent à des propriétaires qui exploitent déjà cette surface d'eau (tourisme, jeux aquatiques...) ou qui ne souhaitent pas partager le droit de pêche avec les instances halieutiques. Mais ce n'est pas le cas de tous. Ainsi le Pôle Développement du loisir pêche va mener chaque année une stratégie de prospection de nouveaux droits de pêche en collaboration avec les AAPPMA. En 2019, ce sont une dizaine de propriétaires de plans d'eau qui seront démarchés. Parmi les premiers résultats, l'obtention des droits de pêche sur deux nouveaux plans d'eau : l'étang de la Palu à Bargème et l'étang

du parc de loisir Dracénie Provence à Vidauban. Le premier nommé (1 hectare) répond à un besoin de développer la pêche en seconde catégorie piscicole dans un secteur où seuls des cours d'eau salmonicoles sont présents (bassin versant de l'Artuby). Il est situé le long de la route D21 entre Comps sur Artuby et la Bastide (voir page 16). Un empoissonnement en gardons a été effectué durant l'hiver (35kg). Cet étang dispose de nombreux postes de pêche et d'un cadre "nature" qui incite à la détente en famille. Concernant l'étang du parc de loisirs Dracénie Provence (2 hectares), il sera ouvert à la pratique de la pêche selon une période et un espace définis, afin de concilier tous les activités présentes au sein du site. Les détails seront annoncés prochainement. Pour favoriser l'halieutisme, un important empoissonnement a été effectué, avec 90kg de gardons, 80kg de tanches et 70kg de black-bass. Malheureusement, le poisson-chat est présent dans l'étang, mais l'AAPPMA réfléchit à des opérations de régulation de l'espèce invasive. En outre, l'étang et ses rives, faciles d'accès, se prêtent à la mise en place d'animations. Un programme d'activité est à l'étude par l'AAPPMA le Poisson d'Argent et la Fédération pour initier les groupes scolaires et le grand public. D'autres plans d'eau font l'objet de négociations, dans le centre, le sud et l'est Var. Nous espérons, dans les mois à venir, annoncer de bonnes nouvelles aux pêcheurs.



L'étang de la Palu à Bargème (1 hectare)



DES PARCOURS HALIEUTIQUES LABELLISÉS POUR TOUS !

Dans le cadre de la rédaction de son Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche, faisant suite au questionnaire transmis aux pêcheurs, la Fédération avait identifié deux problématiques principales concernant l'offre de pêche : l'accessibilité et le manque d'information. C'est ainsi que sont nés les "Parcours labellisés" dans le Var. Ils seront classés selon 3 labels : parcours halieutiques, parcours passion (rivière, et paysages sauvages) et famille. Actuellement 8 parcours halieutiques sont en place, ils



Entretien des berges du bas Verdon à Vinon réalisé par le PNRV pour faciliter l'accès aux berges



garantissent au pêcheur des aménagements (sentiers, aire de stationnement proche, tables de pique-nique pour certains) et de l'information sur place par l'installation d'un panneau "Bienvenue" qui décline les poissons présents dans le secteur, la réglementation en vigueur et d'autres renseignements complémentaires. Ces parcours sont répartis à travers le département : les lacs de l'Endre et de la Rimade au Muy, la Bresque à Sillans la Cascade, les étangs de l'Arboretum entre

60 PARCOURS DE PECHE LABELLISÉS D'ICI 2023

Pierrefeu et Collobrières (petites pièces d'eau destinées à la pratique de la pêche pour les plus jeunes), la Reppe dans le centre-ville d'Ollioules, l'étang Colbert au Cannet des Maures, la baie d'Artignosc aux lacs de Quinson ou encore l'Huveaune à Saint Zacharie. Mais ce n'est qu'un début... D'autres parcours vont suivre en 2019 (Bas Verdon à Vinon, Chabassole au lac de Ste Croix, lac de St Cassien, lac de Ste Suzanne...) avec pour objectif de labelliser 60 parcours de pêche d'ici 2023, pour un investissement annuel de 30 000 euros.



TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CALES DE MISES À L'EAU DANS LES GRANDS LACS VAROIS

Lacs du Verdon, lac de St Cassien... Le Var dispose de "terrains de jeux" particulièrement favorables à la pêche en embarcation. Cette pratique s'est développée depuis 20 ans, en même temps que les innovations technologiques dans ce domaine : sondeurs très précis, barques modernes de type "bass-boat" ultra équipés : moteur supplémentaire à l'avant relié au gps, stabilité (barque à fond plat), vivier intégré... Pour assurer le confort des pratiquants et répondre à une demande exponentielle, la Fédération et les AAPPMA locales se sont lancées dans une campagne de restauration et de création de cales de mise à l'eau. Ainsi, en 2019, les mises à l'eau de St Cassien vont être améliorées aux Esclapières (remblaiement des trous, soutien des berges avec un enrochement, allongement de la mise à l'eau...), à Tanneron (modification des eaux pluviales, réalisation d'un avaloir en béton

armé). Sur les retenues de barrage EDF du lac de Quinson, dans la Baie d'Artignosc, durant la période de vidange du plan d'eau effectuée en automne 2018, la cale de mise à l'eau a été allongée de 15 mètres. Ainsi, celle-ci sera praticable même quand le niveau du lac sera au plus bas.

UNE NOUVELLE MISE À L'EAU AU LAC DE STE CROIX, LIEU-DIT "CHABASSOLE"

Sur la retenue de barrage EDF de Sainte Croix, une nouvelle cale de mise à l'eau a été créée au lieu-dit "Chabassole", dans la Anse de Galetas sur la commune d'Aiguines. Une seconde phase de travaux est prévue à l'automne 2019 pour allonger celle-ci car le niveau est resté exceptionnellement haut durant l'hiver et n'a pas permis de réaliser la longueur de rampe souhaitée. A Bauduen, piste des chaumets, l'aire de retournement va être améliorée par des travaux de rallongement permettant une meilleure manœuvre pour mettre à l'eau. Egalement, un projet de création de mise à l'eau sur la commune des Salles sur Verdon est à l'étude. Enfin, sur le lac d'Esparron/St Julien, la commune de St Julien le Montagnier a engagé des travaux d'aménagement de la Baie de St Julien. L'autre phase de projet concerne la création d'une rampe de mise à l'eau fonctionnelle. Le coût global de ces divers travaux pour les instances halieutiques est de 35 000€.



Allongement de la cale de mise à l'eau de la Baie d'Artignosc

DOSSIER # 6

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET ANIMATIONS PÊCHE

DÉVELOPPER ET AMÉLIORER L'OFFRE DE PÊCHE.....

Dans un département où le domaine hydrographique est principalement privé, il n'est pas chose aisée de trouver de nouveaux territoires de pêche. Néanmoins la Fédération et les AAPPMA du Var s'y attellent et les premiers résultats sont présentés dans ce magazine. Egaleme nt, les collectivités piscicoles structurent cette offre de pêche par la labellisation de parcours halieutiques et des travaux d'aménagement pour le confort de tous les pêcheurs.



DES ANIMATIONS PÊCHE POUR TOUS LES PUBLICS

Dans le cadre du développement du loisir pêche, les animations organisées par la Fédération et les AAPPMA revêtent une importance fondamentale. Avec la perte de la transmission inter-générationnelle de la pratique de la pêche en eau douce, un nouveau relais du savoir doit être mis en place. C'est pourquoi, depuis quelques années, la Fédération multiplie les journées d'initiation à la pêche pour le grand public ainsi que les manifestations halieutiques. Par exemple, 18 animations sont assurées pour un public familial durant l'été sur les grands lacs (Sainte Suzanne et Saint Cassien), avec prêt du matériel et Pass'pêche offert (le Pass'pêche permet de pratiquer la pêche en toute légalité durant l'animation). Au mois d'Août, la Fédération organise la traditionnelle partie de pêche poissons chat et perches soleil sur le lac de Sainte Suzanne et reçoit de nombreux débutants. Enfin, elle met en place des événements thématiques (pêche en embarcation, pêche à la mouche, pêche aux leurres...) qui attirent un public de pêcheurs déjà pratiquants,

qui souhaitent diversifier leurs techniques. Au total, 25 animations grand public sont dispensées par le pôle Animations de la Fédération, ce qui représente plus de 1000 participants. En parallèle, les AAPPMA du Var se structurent et proposent désormais près de 50 manifestations halieutiques (pêche de la truite, concours ou parties de pêche, stands pédagogiques et d'informations...). Pour compléter cette offre, 5 AAPPMA (La Gaule de l'Estérel, la Bresque, la Carçoise, la Belle Mouchetée et la Fario, le Bas Verdon) ont créé un Atelier Pêche Nature qui permet aux enfants (ou aux moins jeunes) de se perfectionner dans la pratique de la pêche tous les mercredis (hors vacances scolaires). Les enfants sont également sensibilisés aux milieux aquatiques par l'intervention d'un animateur de la Fédération.



La journée "pêche en embarcations" au lac de Saint Cassien attire les jeunes pêcheurs

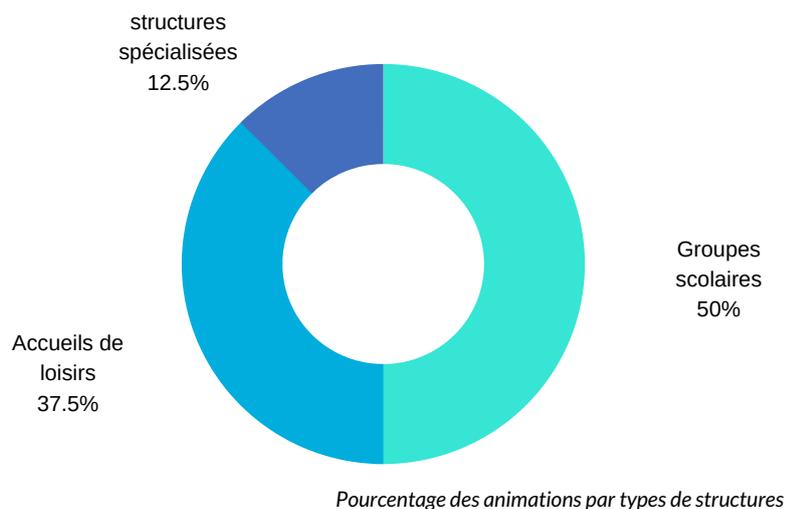


Remise de diplômes lors de la Fête des Ateliers Pêche Nature organisée par la Fédération sur l'étang Fédéral Colbert.



LA MAISON DE LA PECHE ET DE LA NATURE, L'ANNEXE EDUCATIVE DE LA FEDERATION

Les pêcheurs, sentinelles au quotidien de nos rivières, souvent acteurs dans la protection des milieux aquatiques sont des précurseurs dans l'approche moderne de l'écocitoyenneté. Le partage de cette sensibilité à l'environnement qui accompagne le loisir pêche a longtemps reposé sur la transmission intergénérationnelle et le cercle familial. L'exode rural, l'éloignement géographique et l'éclatement de la cellule familiale, ainsi que les autres changements sociétaux ont contribué à altérer ces échanges autour de l'environnement



Une ligne de pêche, c'est quoi? L'animateur présente le matériel de pêche

proche qui constituaient déjà une forme d'éducation à l'environnement. Pour répondre à cette évolution ainsi qu'à la mission d'éducation à l'environnement confiée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 à la Fédération Nationale de la Pêche en France, le réseau associatif pêche a développé un ensemble de structures d'initiation à la pêche, d'éducation à l'environnement et au développement durable à travers tout le territoire, dont une en ceinture a vu le jour en 2002 à Pignans : La Maison de la Pêche et de la Nature (MPN). L'encadrement y est assuré par les agents de développement, des professionnels de l'animation, titulaires du Brevet Professionnel Jeunesse et Sport « pêche de loisir » qui accueillent chaque année 20 classes des écoles élémentaires, 15 accueils de loisirs et 5 structures spécialisées (des chiffres en nette progression ces dernières années).



L'annexe éducative répond aux normes de sécurité et d'accessibilité requises pour les établissements recevant du public. Elle est composée de deux salles, une salle « atelier » et une salle « exposition » équipées de divers outils pédagogiques. Un espace extérieur est également à disposition.

La salle « atelier » dispose de :

- Un espace d'observation de la vie aquatique avec loupes binoculaires, boîte d'observation et divers documents pédagogiques
- Un espace de travail avec tables et chaises
- Un espace de découverte des espèces piscicoles du département du Var grâce à de nombreuses répliques en résine et d'aquariums d'observation.



La remorque pédagogique, outil indispensable aux animations de terrain

La salle d'exposition est équipée de :

- Une fresque de 15 mètres de long représentant le fleuve Argens de sa source à l'embouchure
- Un espace vidéo
- Divers espaces thématiques sur les milieux aquatiques du département du Var.

L'Espace extérieur comprend :

- Une aire de pique-nique ombragée
- Un étang pour la découverte de la pêche de loisir
- Une mare pédagogique pour la découverte de la vie dans les milieux aquatiques.

Enfin, pour répondre à des demandes de terrain, la Fédération s'est dotée d'une remorque pédagogique, qui permet de transporter tous les outils de connaissance et de pêche pour des animations au plus près du public : cannes à pêche, poissons en résine, panneaux roll'up, tables de présentation... Ces demandes d'animations de plein air sont en constante progression.



Les loupes binoculaires pour observer de plus près les larves aquatiques

BELLES PRISES !

La Fédération départementale remercie tous les pêcheurs qui ont envoyé leurs plus beaux clichés de pêche sur la page Facebook et l'Application mobile de la FPPMA83.

GROS BROCHET DE L'ARGENS



Merci à Symon Brisse pour l'envoi de ce cliché d'un brochet capturé dans l'Argens au spinnerbait. Le poisson a rapidement été remis à l'eau (Source : page Facebook de la FPPMA83, 2018)

UNE CARPE D'UNE TAILLE PEU "COMMUNE"...



Toni83 avec une très belle carpe de l'Argens. Les postes de pêche ne sont pas toujours nombreux dans ce fleuve, mais ils peuvent néanmoins apporter de belles surprises ! (Source : appli mobile FPPMA83, 2018)

UNE HEURE DE COMBAT!



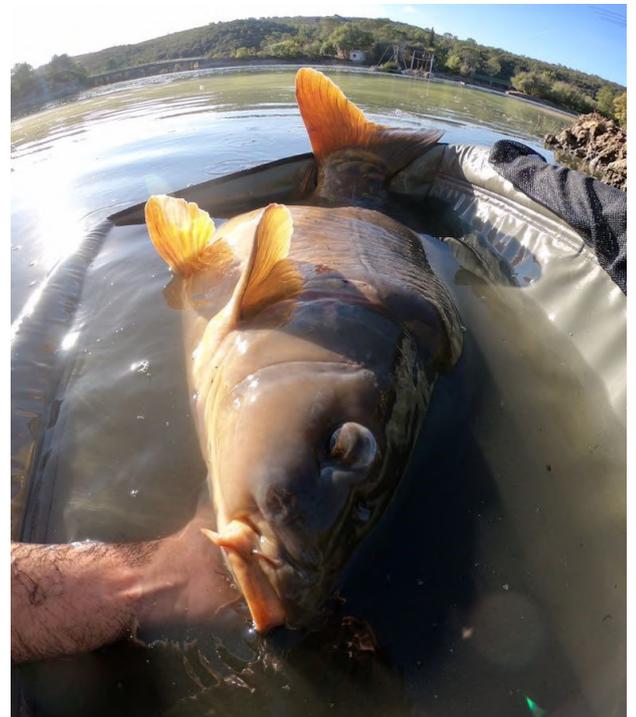
C'est le temps qu'aura mis "Joël" pour capturer ce silure d'1,92 mètre au lac de Ste Suzanne. Une photo et remise à l'eau ! (Source : appli mobile FPPMA83, 2018)

PETIT CARPEAU DEVIENDRA GRAND

La joie de la capture d'un carpeau, puis le plaisir de lui dire à bientôt, on apprend aussi ça à l'Atelier Pêche Nature de la Gaule de l'Estérel ! (Source : page Facebook de la FPPMA83, 2018)



LA BEAUTÉ FAITE CARPE...



"Beauté !" Commentaire simple mais justifié pour cette carpe du lac de Ste Suzanne capturée par Alexis83 (Source : Appli mobile FPPMA83, 2018)

AU LAC DE STE CROIX, DES TRUITES GROSSES COMME ÇA !



Une belle robe argentée pour cette truite lacustre de 3,9 kg prise par Jean83 avec un combat extraordinaire ponctué de sauts et de gros rous. (Source : appli mobile FPPMA83, 2018)

LES TRUITES DU BAS VERDON...



"Une belle gueule!" a publié Alex pour symboliser ce superbe salmonidé (Source : appli mobile FPPMA83, 2018)

L'APN LA CARCOISE VOUS SALUE BIEN !



La jeune équipe de l'Atelier Pêche Nature la Carcoise n'est pas restée muette... comme une carpe! (Source : page Facebook de la FPPMA83, 2018)

LE "MÈTRE", C'EST LUI !



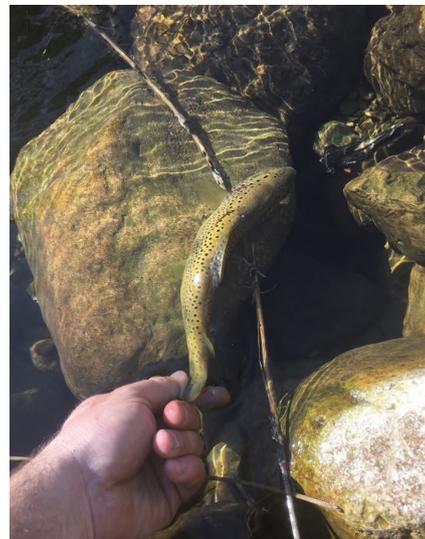
Au lac de Saint Cassien, Spud83 a capturé et remis à l'eau ce magnifique brochet de 1,06 mètre, à dix mètres des rives du plan d'eau. Un exploit! (Source : appli mobile FPPMA83, 2018)

LA BOURRICHE EST PLEINE



Bravo à "Uiisc7" pour cette pêche de rotengles : 4,9 kg en 5 heures au lac de Ste Suzanne (Source : appli mobile FPPMA83, 2018)

TRUITE FARIO REJOINT LES EAUX



La joie de la remise à l'eau, comme pour cette truite fario prise par Laurent83 (Source : appli mobile FPPMA83, 2018)

**SOYONS FIERS D'ÊTRE PÊCHEURS VAROIS!
SUIVEZ-NOUS SUR :**



www.pechevar.fr



**FEDERATION DU VAR POUR LA PECHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

100 chemin du Paradou

83790 PIGNANS

Tel. 04 94 48 81 02

federation@pechevar.fr